Commune de CHAMBOEUF

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 4/07/2023

(Application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 26/04/2023, et du 9/06/2023
- Approuve à l'unanimité la désignation du référents déontologue des élus et l'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG42,
- Approuve à l'unanimité la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire,
- Approuve à l'unanimité la convention avec la Sté API pour la fourniture des repas à la cantine scolaire pour 2023/2024
- Approuve à l'unanimité les tarifs cantine et garderie périscolaire pour l'année 2023/2024
- Approuve à l'unanimité la nouvelle convention avec le centre médico-scolaire d'Andrézieux Bouthéon
- Approuve à l'unanimité les tarifs des salles et autres services pour 2023/2025
- Approuve à l'unanimité le contrat d'apprentissage avec Mr BROSSE suite au redoublement de la sa 2ème année de Bac pro
- Approuve à l'unanimité la prise en charge du lotissement les rosiers (2ème tranche)
- Approuve à l'unanimité la décision modificative n°1
- Approuve à l'unanimité le renouvellement des 3 emplois en CDD au groupe scolaire et à la cantine

Le Maire,

André CHARBONNIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Affiché et mis en ligne le 13/07/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire (CDG42).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Loire ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;
Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

Considérant que le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ;
Considérant que le Centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- DECIDE de désigner en qualité de référent déontologue des élus, Mme Elise Untermaier-Kerléo, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences ;

ARTICLE 2 - FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire.

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...)

Le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental :

- Préconisation d'un budget de 2€ par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité
- Préconisation d'un budget de 0.5€ par habitant pour développer l'action cultuelle sur le territoire
- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations
- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelle.

Le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil municipal, en 2025 et à l'échéance en 2027.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-dessous présentée
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Convention avec API pour la fourniture des repas année scolaire 2023/2024

Mme Françoise GUILLOT, adjointe, rappelle au conseil municipal que depuis septembre 2021, les repas servis à la cantine du groupe scolaire sont fournis par la Sté API en liaison froide.

Il est proposé de reconduire la convention avec cette société pour la rentrée prochaine. Le tarif établi par la sté Api s'élève à 3.15 € HT, soit 3.32 €TTC par repas avec la mise à disposition d'un four de remise à température .

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs de la société API.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention avec la Sté API pour l'année scolaire 2023/2024.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Tarifs Cantine et Garderie périscolaire année scolaire 2023/2024

Mme GUILLOT, Adjointe, rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie de l'année précédente ; Elle propose d'augmenter le tarif de la cantine à savoir : de 4.15 € le repas à 4.25 €

Et d'augmenter les tarifs garderie comme suit :

Tarif Garderie pour le matin (soit de 7 h 30 à 8 h 20) = 1.50 € à 2 €

Tarif Garderie dégressif pour le soir, soit :

Pour une ½ heure = 1.20 € à 1.50 €

Il sera appliqué un rabais de 10 % pour 2 enfants et plus de la même famille.
Sachant que la garderie est ouverte de 16 h 30 à 18 h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les tarifs à appliquer aux familles, soit 4.25 € le repas et les tarifs garderie : 2 € garderie matin et 1.50 € la ½ heure le soir avec un rabais de 10 % pour 2 enfants et plus de la même famille

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Nouvelle convention avec le centre Médico-scolaire d'Andrézieux Bouthéon à compter de l'année scolaire 2023/2024

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la convention du 20/01/2005 avec Andrézieux Bouthéon relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire, dont la ville d'Andrézieux Bouthéon assure la gestion.

Il est proposé de modifier l'article 4 de la précédente convention, en précisant que la facturation des frais de fonctionnement se fera en une seule fois chaque année, d'après le compte administratif N-1 et envoyée l'été de l'année N.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle convention et autorise Mr le Maire à la signer

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Tarifs des salles et autres services 2023/2025

Mr BENIER, adjoint, propose les tarifs suivants :

SALLES	2023	2024	2025
LA RECRE			
WEEK END	260	260	
Réception	150	150	
Réunion-expo			
Journée (semaine)	180	180	
½ journée (semaine)	90	90	
Week-end	480	480	
CHAMBOSCO			
WEEK END	190	190	
Réception	130	130	
Réunion-expo idem la récré			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

TRAIT d'UNION			
CHAMBOEUF	700	700	700
Personnes extérieures à la commune	1 400	1400	1400
Location en semaine la journée ou la soirée pour les personnes extérieures à la commune	800	800	800
Tarif spécial pour les Chambutaires du 1er novembre au 15 décembre et du 1er janvier au 28 février	500	500	500
CHAPITEAUX	30	30	30
TABLES /BANCS	3	3	3

Tarifs location Chalet des roses à compter du 1er janvier 2024 :

	De mai à septembre (Haute saison)	D'octobre à avril (Basse saison)
Nuitée en semaine	80 €	70 €
Week-end (vendredi soir et samedi soir)	90 € la nuitée	80 € la nuitée
Semaine (soit 7 nuits)	450 €	400 €
2 semaines	800 €	700 €
3 semaines	1200 €	1050 €
4 semaines	1600 €	1400 €
Tarifs pour pèlerin St Jacques	30 € pour une personne 55 € pour deux personnes	30 € pour une personne 55 € pour deux personnes
Tarif ménage	40 €	40 €
Tarifs locations draps	8 € pour un lit	8 € pour un lit

- Les concessions au cimetière

Concession pour 30 ans dimensions 1 m x 3 m = 300 €
Concession pour 30 ans dimensions 2 m x 3 m = 600 €
Concession pour 50 ans dimensions 1 m x 3 m = 450 €
Concession pour 50 ans dimensions 2 m x 3 m = 900 €
Concession avec pourtour en béton 200 € en plus du tarif appliqué
Il rappelle que les dimensions des concessions dans le nouveau cimetière sont de 2 m x 3 m, les tarifs restant les mêmes, soit 600 € pour 30 ans et 900 € pour 50 ans

Le conseil Municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Contrat d'apprentissage F.BROSSE - redoublement 2ème année Bac pro 2023-2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;

Vu la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes à partir de 16 ans et sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenus des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagnent sur les plans administratif et technique, les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap ;

Considérant la demande de redoublement de la 2ème année de Bac pro proposée par le CFA de MONTRAVEL, il revient au Conseil ***municipal,*** de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil ***municipal,*** à l'unanimité :

1. Décide le recours au contrat d'apprentissage,
2. Décide de conclure dès la rentrée scolaire 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	Bac pro	1 an, soit du 1er juillet 2023 au 30/06/2024

3. Impute les dépenses correspondantes au compte 6413 du budget communal
4. Autorise *Monsieur le Maire* à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Prise en charge lotissement les Rosiers 2ème tranche

Mr le Maire donne lecture de l'association syndicale du lotissement les Rosiers qui demande la prise en charge de la 2ème tranche du lotissement.

La commission voirie s'étant rendue sur place, a constaté les travaux réalisés ; ceux -ci sont conformes pour la prise en charge de la voirie et des réseaux par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prise en charge dans le domaine communal de la 2ème tranche du Lotissement les Rosiers (soit la parcelle cadastrée AD 188), et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2023

42043	commune de CHAMBOEUF - Budget communal M14	DM 2023
Code INSEE	CHAMBOEUF	Dem 4/07/2023 n°9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : Contre	Pour 16
Date de convocation :	28/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200438-20230704-DCM04072023_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2023

L'an deux mil vingt trois, le 4 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, Maire.

Objet : Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-électricité		10 000,00 €		
D 60633 : F. de voirie		5 000,00 €		
D 60636 : Vêtements de travail		1 000,00 €		
D 6065 : Livres,disques,cassettes		1 000,00 €		
D 61524 : Entretien de bois et forêts		194 812,00 €		
D 6247 : Transp.collectifs		2 000,00 €		
D 6256 : Missions		200,00 €		
D 6355 : Taxes & impôts sur véhicules		500,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		214 512,00 €		
D 6331 : Versement mobilité		500,00 €		
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		1 500,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		2 000,00 €		
D 023 : Virement section investissement	155 000,00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	155 000,00 €			
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		16 500,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		16 500,00 €		
D 6718 : Autres charges exceptionne.		350,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		350,00 €		
R 777 : Subv.transférées au résultat				12 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				12 000,00 €
R 7088 : Autres produits activité annexe				2 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				2 000,00 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale				27 885,00 €
R 74718 : Autres				32 233,00 €
R 7484 : Dotation de recensement				3 244,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				63 362,00 €
R 7713 : Libéralités reçues				1 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				1 000,00 €
Total	155 000,00 €	233 362,00 €		78 362,00 €
INVESTISSEMENT				
D 28041581 : GFP : Biens mobiliers, matériel		12 000,00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		12 000,00 €		
D 2128-346 : Espaces sportifs et loisirs	220 000,00 €			
D 21318-346 : Espaces sportifs et loisirs		25 000,00 €		

42043 Code INSEE	commune de CHAMBOEUF - Budget communal M14 CHAMBOEUF	DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

D 2135-346 : Espaces sportifs et loisirs		271 547,00 €		
D 21561-353 : CAMION ET TRACTEUR ST	35 000,00 €			
D 21571-353 : CAMION ET TRACTEUR ST		60 000,00 €		
D 2158-346 : Espaces sportifs et loisirs		100 000,00 €		
D 2188-232 : Matériel divers, salle, mairie,		3 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**255 000,00 €**	**459 547,00 €**		
R 021 : Virement de la section de fonct			155 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			**155 000,00 €**	
R 024 : Produits des cessions				0,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions				**0,00 €**
R 21571 : Matériel roulant				16 500,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				**16 500,00 €**
R 10222 : FCTVA				19 741,00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				**19 741,00 €**
R 13251 : Subv du GFP de rattachement				634 209,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				**634 209,00 €**
R 1641-346 : Espaces sportifs et loisirs			298 903,00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			**298 903,00 €**	
Total	255 000,00 €	471 547,00 €	453 903,00 €	670 450,00 €

Total Général	294 909,00 €	294 909,00 €

Signataires :

ANGENIEUX Ludovic	
BARRIOL Blandine	
BENIER Gabriel	
BONNIE Karine	
BORY Jean-Claude	
CHARBONNIER André	
CHATRE CLAIRE	
CREPIN Teddy	
FAURE Bernard	
GAILLARD Marie-Christine	
GUILLOT FRANCOISE	
GUYOT Philippe	
JACQUET sébastien	
KOSMALA Séverine	
MANUGUERRA Bertrand	
MILLION BRODAZ AXELLE	
MONTERYMARD Emmanuelle	
PERBET Virginie	
VIGOUROUX Pascal	

Certifié exécutoire par Mr André CHARBONNIER, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A CHAMBOEUF, le 04/07/2023.

ont signé les membres présents

42043 Code INSEE	commune de CHAMBOEUF - Budget communal M14 CHAMBOEUF	DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Municipal

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

pour extrait conforme

Le Maire

A Chadonnier

le secrétaire

G. Bénier

République Française
Département de la Loire

DCM 04 juillet 2023 N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 4/07/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 juillet 2023 à 18 h45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Membres présents :
MM André CHARBONNIER, maire
MM Françoise GUILLOT, Gabriel BENIER Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY (arrivé à 19 h), Karine BONNIE, Sébastien JACQUET (arrivé à 19 h), Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Philippe GUYOT, Emmanuelle MONTERYMARD Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ, Bertrand MANUGUERRA, Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Bernard FAURE, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel BENIER

Objet : Recrutement d'agents contractuels - postes d'ATSEM et cantine scolaire

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24/05/2022 concernant le recrutement de 3 agents à la cantine et au groupe scolaire.

Il propose de renouveler pour 6 mois ces contrats soit du 31/08/2023 au 29/02/2024 dans les mêmes conditions :

- Deux agents à 20 h 29 hebdomadaires (temps de travail annualisé) aux fonctions d'ATSEM
- Un agent à 15 h45 hebdomadaires (temps de travail annualisé) à la cantine

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ces recrutements comme énoncé ci-dessus,
- Autorise Mr le Maire à signer les contrats à durée déterminée du 31 août 2023 jusqu'au 29/02/2024.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André CHARBONNIER

Le secrétaire de séance,
Gabriel BENIER

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230704-DCM04072023_10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/07/2023